

AMBROSIA ARTEMISIIFOLIA L.

Famille : Astéracées

Stratégie d'intervention (*)

4 3 2 1

Origine	Amérique du Nord
Niveau de menace pour l'environnement en France (analyse FCBN**)	Non évalué
Statut régional ***	potentiel envahissant dans les milieux naturels et semi-naturels, proliférant dans les milieux anthropiques
Plan régional d'action	2011 (2010 pour le Jura)
Plan national d'action	-



Ambroisie à feuilles d'armoise en boutons (plaine doloise – Jura, 20 août 2014, M. Vuilleminot)

Description et risque de confusion

L'aspect de l'ambroisie est très variable : d'une simple tige dressée à un port buissonnant. Les feuilles, légèrement poilues, sont profondément divisées jusqu'à la nervure en lobes dentés. Elles sont opposées à la base des tiges et deviennent alternes, moins découpées et sessiles vers le sommet. En cours de saison, la tige velue se ramifie à la base et devient rougeâtre. Au sommet, des épis dressés portent des dizaines de couppelles verdâtres renversées, ce sont les capitules mâles, producteurs de pollen. A la base de ces épis terminaux ressemblant parfois aux bras d'un chandelier, se trouvent insérés à l'aisselle des feuilles supérieures les capitules femelles. Chacun contient une fleur et produit un fruit, sec, ovoïde, à une seule graine (akène).



Jeunes ambrosies à feuilles d'armoise (M. Vuilleminot)



Face intérieure d'un limbe d'armoise vulgaire (M. Vuilleminot)

Des confusions peuvent parfois se produire avec la très commune armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris* L.). La comparaison des feuilles demeure un critère simple : feuilles vertes sur les deux faces pour l'ambroisie, blanches tomenteuses à la face inférieure pour l'armoise.

Biologie et écologie en Franche-Comté

L'ambroisie est une annuelle estivale. En Franche-Comté, l'optimum de la floraison s'inscrit entre la mi-août et la mi-septembre, puis la dissémination des graines s'opère jusqu'aux premières gelées. Ces semences sont l'unique moyen de reproduction de l'ambroisie. Elles sont produites en masse et conservent un pouvoir de germination potentiellement supérieur à dix ans. Elles sont dispersées de trois manières principales :

- par déplacement de terres et d'engins contaminés,
- par ruissellement ou flottaison,

- dans les mélanges de graines pour le nourrissage des oiseaux ou pour les jachères fleuries. En effet, lorsqu'ils sont mal triés, ces mélanges peuvent contenir des semences d'autres plantes ayant poussé spontanément dans les lieux de récolte.

Une analyse des milieux occupés par l'ambroisie en Franche-Comté (FREDON FC, 2015) montre que les observations se localisent à 70 % sur les accotements routiers, 20 % dans des cultures agricoles et 5 % sur des gravières de cours d'eau. Le reste des observations concerne des carrières, des chantiers de construction, des friches urbaines et industrielles, des jardins, etc. Tous ces habitats répondent aux exigences écologiques de l'ambroisie : des sols filtrants, riches en nutriments, bien éclairés et dénués de végétation.

Historique d'apparition et de distribution en France

Originaire d'Amérique du Nord, l'ambroisie a été importée involontairement par différentes voies en Europe (avec du fourrage, des semences, etc.) et a rapidement été observée par « champs entiers » dans la seconde moitié du XIX^e siècle dans la Loire, puis dans les départements voisins (Bonnot, 1967).

Actuellement, si la région lyonnaise et le val de Loire concentrent encore les plus forte densité d'ambroisie en France, une aire de présence discontinue s'étire entre l'Indre-et-Loire à l'ouest, le Vaucluse au sud et le Doubs à l'est. D'autres points isolés à fortes densités se rencontrent aussi dans le Nord-Est, comme en Haute-Marne et dans le Bas-Rhin (ministère des affaires sociales et de la santé, 2014).

Distribution et état des populations en Franche-Comté

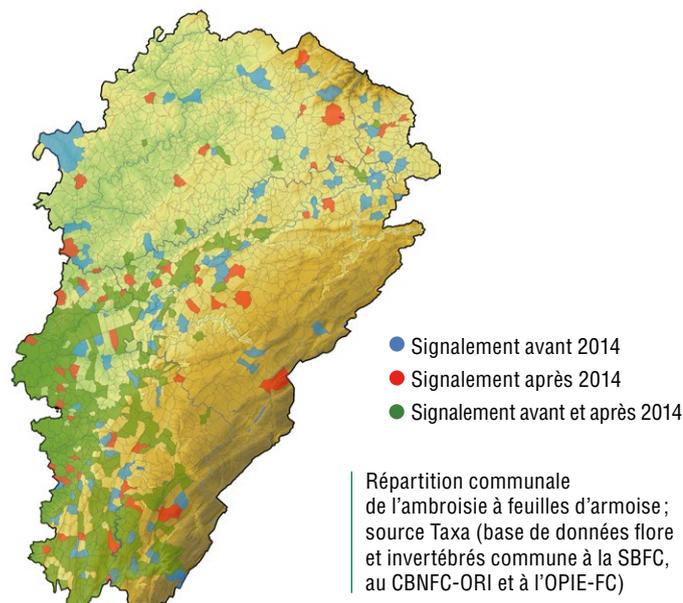
Citée pour la première fois en 1913 dans le Territoire de Belfort et observée assez régulièrement dans certains secteurs du Jura (régions doloise et lédonienne, bresse) dès les années 1970-1980, l'ambroisie semble avoir été une plante occasionnelle et fugace jusque dans les années 1990. Depuis le début du XXI^e siècle, sa naturalisation est avérée et son expansion est active.

(*) 4 : veille, contrôle inutile ou inenvisageable ; 3 : contrôle uniquement en cas de menace de sites/territoires à enjeux ; 2 : contrôle restreint à certains sites/territoires à enjeux et gestion préventive ailleurs ; 1 : recherche d'un contrôle sur l'ensemble de la région

(**) Leblay & Marco (2010) d'après les critères de Weber & Gut (2004) : faible risque = peu probable que l'espèce soit une menace sur l'environnement ; risque intermédiaire = nécessité d'aller plus loin dans les observations ; risque élevé = l'espèce présente le risque de devenir une menace sur l'environnement

(***) Vuilleminot et al., 2016. Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Franche-Comté et préconisations d'actions, 2016. CBNFC-ORI, 32 p. + annexes.

L'aire de présence principale est le Jura (70 % des communes de la région), surtout dans la plaine doloise, le finage, la bresse, la bordure jurassienne et la petite montagne. Cette remontée depuis l'Ain et la Saône-et-Loire *via* le Jura s'oriente ensuite vers le Doubs (20 % des communes) à travers les avants-monts et la bordure jurassienne, qui concentrent les axes de déplacements routiers, ferroviaires et fluviaux. Ailleurs, la présence de l'ambrosie correspond à des observations ponctuelles où l'espèce n'est pas encore durablement installée.



Nuisances induites

L'ambrosie produit des pollens hautement allergisants. Les allergies qu'elle déclenche concernent une frange importante de la population. Dans les zones infestées, le taux de sensibilisation augmente d'année en année, car un temps d'exposition aux pollens d'ambrosie est nécessaire avant de commencer à développer des réactions allergiques (Chauvel & Martinez, 2012).

En Franche-Comté, le suivi pollinique de l'ambrosie relève les valeurs les plus élevées dans le Jura (région lédonienne, puis région doloise). Cette situation est liée au fait que la plupart des pollens sont apportés de Rhône-Alpes par des vents du Sud (RNSA, 2015). Bien qu'encore faibles comparativement aux départements rhônalpins, ces niveaux de concentrations polliniques sont malgré tout significatifs et sont en progression.

Pour prévenir ces problèmes de santé et les dépenses sanitaires qu'ils entraînent, l'ambrosie est réglementée dans toute la Franche-Comté depuis 2014. Sa destruction est obligatoire. Par conséquent, la gestion de cette plante constitue une contrainte non négligeable pour les propriétaires et gestionnaires de milieux envahis, auxquels sont confrontés en premier lieu les gestionnaires routiers.

En agriculture, les cultures de printemps (soja, tournesol, maïs) sont particulièrement vulnérables à la prolifération de l'ambrosie. Outre l'obligation sanitaire de lutter, les exploitants sont confrontés à la gestion complexe d'une adventice très concurrentielle.

Du point de vue de la biodiversité, l'ambrosie concurrence peu la flore indigène, hormis quelques situations sur des gravières de cours d'eau. En revanche, indirectement, l'obligation de sa destruction impacte négativement certaines plantes ou végétations sauvages déjà fragilisées, comme celles des moissons et de leurs abords.

Réalisation et diffusion / juin 2016

Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés
maison de l'environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin - 25000 BESANÇON
Tél.: 03 81 83 03 58 - Fax : 03 81 53 41 26
cbnfc@cbnfc.org - www.cbnfc.org



Plan d'action et méthodes de lutte

La lutte contre l'ambrosie mobilise de nombreux acteurs en Franche-Comté (services de l'Etat, établissements publics, collectivités locales, profession agricole, etc.) depuis 2007 dans le Jura et depuis 2011 dans le reste de la région, avec l'inscription d'actions spécifiques dans le plan régional santé environnement 2011-2015. Ainsi, l'Agence régionale de santé a confié à la FREDON l'animation et la coordination de la lutte au niveau régional. Le Conservatoire botanique centralise l'information disponible sur cette espèce et participe à la sensibilisation des acteurs concernés. Il est important de lui signaler toute observation par l'intermédiaire de son site Internet.

Concrètement, la stratégie de lutte contre cette plante vise deux objectifs :

- Le contrôle (éradication, mais le plus souvent réduction) des effectifs d'ambrosie. À court terme, il s'agit de diminuer les quantités de pollens, et à long terme de limiter les stocks de graines. Ce contrôle doit s'exercer avant la mi-août, c'est-à-dire avant la floraison, et avant la grenaison, ce qui simplifie la gestion des résidus. Ceux-ci peuvent alors être laissés au sol. Après la mi-septembre, les résidus arrachés doivent être mis en sac poubelle ou incinérés pour éviter la dissémination éventuelle des graines. Les techniques les plus pertinentes sont le fauchage, à répéter en septembre pour contrecarrer la repousse, et l'arrachage, qui reste la technique la plus avantageuse en terme d'efficacité, de sélectivité et d'exhaustivité.
- L'empêchement de la dissémination des graines d'un lieu à l'autre, grâce à une gestion adaptée des matériaux appelés à être déplacés et à une surveillance des engins circulant dans les zones colonisées.

Principales sources bibliographiques

Bonnot E.-J., 1967. *Ambrosia artemisiifolia L.*. Extrait du bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon n°8, oct. 1967, pp. 348-359

Chauvel B. & Martinez Q., 2012. Pollens et semences ; *la lettre de l'observatoire de l'ambrosie n° 01*. Observatoire de l'ambrosie, 2 p.

FREDON FC, 2015. *Evolution des localisations d'ambrosie de 2010 à 2014 en Franche-Comté* (diaporama). In : *Ambrosie à feuilles d'armoise, plante invasive allergisante ; préparation de la saison 2015, organisation de la lutte dans le Jura ; Copil préfecture : 23 avril 2015* (diaporama). ARS FC, FREDON FC & CBNFC-ORI

Ministère des affaires sociales et de la santé, 2014. *Cartes de répartition de l'ambrosie à feuilles d'armoise en France métropolitaine en 2014*. Ministère des affaires sociales et de la santé, Fédération des conservatoires botaniques nationaux, Observatoire des ambrosies

RNSA, 2015. *Ambrosie France 2015*. Réseau national de surveillance allergologique, 16 p.